

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-HUITIEME SESSION

*Documents officiels*

DEUXIEME COMMISSION  
21e séance  
tenue le  
mardi 2 novembre 1993  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 21e SEANCE

Président : M. MONGBE (Bénin)

SOMMAIRE

POINT 104 DE L'ORDRE DU JOUR : MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES (suite)

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT :

- a) RESPECT DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES POLITIQUES CONVENUS DANS LA DECLARATION SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE, EN PARTICULIER LA RELANCE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT
- b) APPLICATION DE LA STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.2/48/SR.21  
30 décembre 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 104 DE L'ORDRE DU JOUR : MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES (suite)

Projet de résolution concernant la mise en valeur des ressources humaines aux fins du développement (A/C.2/48/L.9)

1. M. Rodolfo JARAMILLO (Colombie), présentant le projet de résolution A/C.2/48/L.9 au nom de ses auteurs, donne lecture du nouveau paragraphe 3, omis par inadvertance du texte original :

"Réaffirme l'importance des femmes et des jeunes dans la mise en valeur des ressources humaines et, à cet égard, se félicite de la convocation de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui doit se tenir en 1995 à Beijing, ainsi que de la proposition adoptée par les chefs de gouvernement du Commonwealth de convoquer un Sommet sur les jeunes à une date à convenir."

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT (A/48/94, A/48/182-S/26108, A/48/272, A/48/291-S/26242, A/48/309 et 338, A/48/353-S/26372, A/48/359, A/48/445-S/26501, A/48/484-S/26552, A/C.2/48/4)

a) RESPECT DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES POLITIQUES CONVENUS DANS LA DECLARATION SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE, EN PARTICULIER LA RELANCE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT (A/48/505)

b) APPLICATION DE LA STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

2. M. WIDYONO (Directeur du Bureau des commissions régionales à New York), parlant au nom des cinq commissions régionales, présente le rapport du Secrétaire général sur l'intégration économique régionale des pays en développement qui a été établi en application de la résolution 46/145 de l'Assemblée générale. Citant les paragraphes 2 à 4 de cette résolution, il indique que le chapitre II du rapport détaille quelque peu les mesures exposées dans les sous-programmes du plan à moyen terme pour la période 1994-1997 qui concernent la CNUCED, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

3. Le chapitre III énonce les mesures prises pour coordonner les programmes portant spécifiquement sur l'intégration économique dans les chapitres pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995. Le chapitre IV présente l'action conjointe de la CNUCED et des commissions régionales en vue de définir, d'élaborer et d'exécuter des programmes visant à faciliter l'intégration économique, tandis que le chapitre V expose en détail les activités menées par chacune de ces organisations dans cet important secteur.

4. Il sera impossible de progresser dans ce domaine, à moins d'un accroissement des ressources extrabudgétaires permettant de financer des

(M. Widyono)

réalisations en matière d'infrastructures, et la promotion de la production et du commerce des pays en développement à l'échelon régional, car ces ressources se sont amenuisées. La Commission jugera peut-être nécessaire d'inviter les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux à envisager de financer des projets d'intégration économique.

5. M. JARAMILLO (Colombie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la République populaire de Chine, déclare que la conjoncture internationale favorable qui a permis l'adoption en 1990 de la Déclaration sur la coopération économique internationale et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement – documents qui ont tous les deux pour objectif le développement accéléré des pays du tiers monde, la relance de la croissance économique mondiale et le renforcement de la coopération internationale – s'est radicalement modifiée. La guerre du golfe Persique, les graves conséquences économiques de la dissolution du bloc socialiste européen et la récession des dernières années dans les pays industrialisés du Nord ont complètement désorganisé l'économie internationale. Même d'après les estimations les plus optimistes, la vie économique ne pourra être que léthargique et les créations d'emploi pratiquement nulles. La conjoncture mondiale jette une ombre sur l'avenir de la Déclaration et de la Stratégie, tandis que l'absence de politiques et de mesures concertées de relance de l'économie mondiale continue de trahir chez les nations industrialisées leur manque de volonté de s'acquitter de leurs engagements.

6. Les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, qui sont peut-être le point le plus important de l'ordre du jour multilatéral, sont encore dans l'impasse, en raison de l'incapacité de quelques-uns des principaux acteurs de renoncer à leur intransigeance et de résoudre leurs différends bilatéraux. Les mesures protectionnistes se sont intensifiées dans les pays industrialisés et de nouvelles barrières commerciales sont apparues. L'aide publique au développement est demeurée stagnante et leur endettement continue à entraver la croissance économique et le développement de nombreux pays. Les pays en développement ne peuvent pas comprendre le manque de volonté politique que manifestent les pays développés vis-à-vis du problème de la dette, en particulier celle qui accable les pays les moins avancés et l'Afrique subsaharienne. Le développement du commerce et la fixation de prix équitables pour les exportations des pays du tiers monde sont des éléments aussi importants que l'aide publique au développement pour l'avenir de leur économie, et pourtant les prix des produits de base et les termes de l'échange ont continué à se détériorer. En outre, la pauvreté, le chômage, les déconvenues et le désespoir se sont aggravés et ont entraîné des conséquences politiques et sociales dans de nombreux pays.

7. Par contre, les pays en développement se sont pleinement acquittés de leurs engagements en appliquant des politiques d'ajustement structurel, souvent à des coûts sociaux et politiques élevés. Compte tenu de l'attitude de non-réciprocité des pays industrialisés, les réformes entreprises par les pays en développement risquent de rester stériles et la déstabilisation économique d'entraîner l'effondrement d'un grand nombre de nouvelles démocraties. La mondialisation croissante des relations économiques et la conjoncture internationale actuelle imposent de revoir la Déclaration et la Stratégie sous l'angle de l'Agenda pour le développement qui est en cours d'établissement.

/...

(M. Jaramillo, Colombie)

Les pays industrialisés doivent reconnaître que la croissance soutenue de leur économie dépend également de la stabilité de la croissance du tiers monde. La Déclaration et la Stratégie ne permettront aux pays en développement d'enregistrer un véritable progrès économique et social que si les pays industrialisés s'engagent à adopter ensemble mesures et politiques favorables à un développement durable et équitable.

8. M. PETERS (Belgique), parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, déclare que l'importance pour le développement de la mise en valeur des ressources humaines, de la lutte contre la pauvreté, de la libéralisation du commerce international et des responsabilités nationales est devenue de plus en plus apparente. Les changements rapides par lesquels passe la communauté internationale sur les plans tant politique qu'économique et social l'obligent à redéfinir la notion même de développement, en particulier à un moment où la notion de développement durable bénéficie d'une attention croissante, où le lien entre population et développement est mis en évidence, où les aspects sociaux du développement sont de plus en plus reconnus et où on redéfinit le rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière de coopération économique internationale.

9. Les délégations au nom desquelles parle l'orateur se félicitent du soin minutieux accordé aux niveaux les plus élevés du Secrétariat à l'élaboration de l'agenda pour le développement, qui devrait être un document pratique. Il ne devrait pas viser à repenser les textes existants, mais à servir de guide pour définir le consensus de la communauté internationale sur les piliers essentiels du développement et le rôle de l'Organisation des Nations Unies à cet égard. L'élaboration de l'agenda offre une occasion unique à l'Organisation des Nations Unies de renforcer sa crédibilité dans les domaines de la politique et du maintien de la paix. L'agenda pour le développement devrait mobiliser l'opinion publique en faveur de la coopération technique pour le développement, et les divers acteurs en jeu dans ce processus devraient par conséquent contribuer à son élaboration.

10. Le développement est en effet une vaste tâche qui englobe des activités menées dans toute une série de disciplines tant par les gouvernements que par le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les collectivités locales et les milieux scientifiques. A cet égard, il est important de distinguer clairement les tâches qui à l'avenir devront être assumées au niveau intergouvernemental, et celles qui relèvent du niveau national.

11. La coopération intergouvernementale a récemment donné lieu à un certain nombre d'instruments comme Action 21, l'Engagement de Carthagène et la Déclaration de Vienne. Ces documents devront être pris en compte lors de l'élaboration de l'agenda pour le développement, ainsi que dans les préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. L'agenda pour le développement devrait éliminer la distinction artificielle entre développement économique et progrès social.

12. La Communauté européenne et ses Etats membres sont satisfaits que le concept de développement humain intègre désormais des indicateurs sociaux aussi bien qu'économiques, car le développement englobe croissance économique, progrès

(M. Peters, Belgique)

social et bonne gestion des affaires publiques. Comme la Déclaration de Vienne l'a souligné, la démocratie, le développement et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont interdépendants et se renforcent mutuellement.

13. M. PIRIZ-BALLON (Uruguay), parlant au nom des pays membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR), à savoir l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, dit qu'au cours des trois années qui ont suivi l'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration sur la coopération économique internationale et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, les pays développés n'ont pas seulement continué à appliquer leurs anciennes politiques économiques mais ont aggravé, par méconnaissance des réalités actuelles, les problèmes économiques internationaux. Les efforts faits par les sept pays les plus développés pour résoudre, par des mesures à court terme, leurs crises internes, le chômage et la récession, et pour maintenir à tout prix le statu quo ont eu des effets pervers sur les pays en développement. Ces solutions sont à courte vue, étant donné que les pays en développement ne progressent pas et que leurs marchés sont incapables d'absorber les produits des pays développés.

14. Si les pays membres du MERCOSUR et d'autres pays en développement appliquent les dispositions du paragraphe 23 de la Déclaration sur la coopération économique internationale en prenant, au prix de grands sacrifices sur le plan social et politique, des mesures destinées à maîtriser l'inflation, à moderniser leurs économies et à accroître leur compétitivité, les pays développés ne font rien pour corriger les déséquilibres extérieurs et budgétaires existants et, au mépris du paragraphe 22 de la Déclaration, ne se montrent guère disposés à rendre leurs marchés plus accessibles. Les gouvernements qui contrôlent 80 % de l'économie mondiale devront adopter des mesures qui règlent d'une part leurs propres problèmes et soient en outre bénéfiques pour les pays en développement.

15. Les négociations d'Uruguay, dont la longueur est sans précédent dans l'histoire des négociations commerciales multilatérales, sont sur le point de se conclure sans apporter de résultats positifs pour les pays en développement, notamment pour ceux qui ont un secteur agricole important. De nombreux pays africains dont la production vivrière subvenait aux besoins intérieurs sont désormais entièrement tributaires de produits subventionnés de la Communauté européenne. Si les pays africains ont reçu une aide pour revitaliser leur secteur agricole, ce dernier a dû faire face à la concurrence déloyale des produits subventionnés. La situation est néfaste non seulement pour les pays exportateurs, mais aussi pour les pays qui pourraient être autosuffisants et maintenir des secteurs agricoles concurrentiels.

16. Dans son rapport sur l'intégration économique régionale des pays en développement (A/48/505), le Secrétaire général a noté que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et les commissions régionales ont inclus dans leurs plans révisés à moyen terme des programmes et/ou des activités sectorielles spécifiques visant à promouvoir l'intégration économique régionale. Les pays du MERCOSUR pensent qu'il faudra intensifier ces activités constructives grâce à une coordination renforcée et des entreprises conjointes de la CNUCED et des commissions régionales dans ce domaine.

17. M. PANKIN (Fédération de Russie), notant que la Déclaration sur la coopération économique internationale et la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement ont servi de base, entre autres, à la Déclaration de Rio et à Action 21, exprime l'espoir que le Secrétaire général tiendra dûment compte des principales idées qui y sont exprimées lorsqu'il établira l'agenda pour le développement et la Stratégie internationale du développement. Un grand nombre des dispositions de la Déclaration font obligation aux Etats d'appliquer les principes et des approches qui y sont énoncés lorsqu'ils établissent et appliquent leurs politiques nationales de développement économique et social.

18. La Fédération de Russie attache une grande importance à la coordination de toutes les composantes, sociales et économiques, environnementales et juridiques, du développement dans les programmes de réforme nationaux. En tant que pays dont l'économie est en transition, la Russie est consciente de la nécessité d'intégrer son économie dans le système économique international, de renforcer les institutions du marché, de garantir une concurrence loyale, d'encourager l'esprit d'entreprise et de resserrer les liens économiques avec le monde extérieur. Le programme de mesures lancé par la Fédération de Russie pour surmonter la crise économique fixe les objectifs spécifiques des réformes, ainsi que les étapes de leur application, qui contribueront à stabiliser l'économie du pays vers le milieu des années 90.

19. L'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer dans l'application de la Stratégie internationale du développement; elle devra en particulier accorder la priorité à la coopération économique internationale. Il faudra accorder une plus large part à l'étude des problèmes posés par l'intégration des économies en transition dans l'économie mondiale, l'utilisation de moyens fiables capables d'assurer la stabilité sociale pendant la période d'ajustements structurels, les échanges de technologies économiquement viables et les problèmes de population. Il importe de renforcer les activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies, qui ont contribué de façon marquée à l'application des projets et programmes par pays et à la coordination d'activités des institutions spécialisées dans ce domaine. Il faudra prendre les mesures visant à accroître l'efficacité de toutes les activités économiques et sociales de l'Organisation et procéder aux réformes nécessaires de ses organes intergouvernementaux et de son secrétariat.

20. Mlle ZHANG Xiaoan (Chine) dit que les pays en développement ont fait des efforts extraordinaires pour appliquer la Déclaration sur la coopération économique internationale et la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. Ils ont appliqué des programmes et des réformes d'ajustement et pris des mesures visant à baisser les barrières tarifaires et non tarifaires, à développer le libre-échange, à rendre leur environnement plus propice aux investissements et à attirer des capitaux étrangers. Toutefois, l'environnement international a connu une évolution nocive pour le développement économique des pays en développement. Les termes de l'échange se détériorent, les pratiques protectionnistes gagnent du terrain, les négociations d'Uruguay n'ont à ce jour donné aucun résultat, le problème de la dette est loin d'être résolu et l'aide publique au développement (APD) est en chute. En bref, on constate une énorme disparité entre les engagements que la communauté internationale a pris et l'action qu'elle a engagée pour appliquer la Déclaration et la Stratégie.

(Mlle ZHANG Xiaoan, Chine)

21. La Chine espère que les pays développés comprendront que la revitalisation et le développement soutenu des économies des pays en développement servent leurs propres intérêts économiques et qu'ils prendront des mesures économiques positives à l'appui des efforts faits par les pays en développement pour revitaliser leurs économies. Dans les efforts qu'ils déploient pour renforcer la coordination des politiques macro-économiques, les pays développés devront aider les pays en développement à régler leurs problèmes dans les domaines de l'endettement, des produits de base, des flux de capitaux, de la technologie, du commerce et du développement durable; ils devront aussi tenir les engagements qu'ils ont pris au titre de la Déclaration et de la Stratégie.

22. Les objectifs et les plans définis dans la Déclaration et dans la Stratégie revêtent une grande importance pour la coopération économique internationale dans les années 90 et devront donc servir de base à l'agenda pour le développement. Ce dernier devra refléter pleinement le consensus auquel est parvenu la communauté internationale et présenter des recommandations constructives afin d'atteindre les objectifs et les buts du développement.

23. M. PEDROSO (Cuba) note que l'environnement économique international continue d'être entièrement défavorable aux économies des pays en développement : les transferts de ressources continuent d'être négatifs; l'aide publique au développement n'a pas progressé comme on l'escomptait; l'endettement extérieur et le service de la dette continuent de peser lourdement sur l'économie de nombreux pays en développement tandis que les prix des matières premières n'ont cessé de chuter et les termes de l'échange de se détériorer. Il ne semble pas non plus que l'on puisse espérer que seront dégagées les ressources nouvelles et supplémentaires nécessaires pour aider les pays en développement dans leur transition vers un développement durable. Etant donné l'impasse des négociations d'Uruguay et la tendance croissante à constituer des blocs commerciaux, on peut à bon droit se demander s'il existe une véritable volonté politique de suivre la voie du multilatéralisme. Il est clair que les souhaits du Sud comptent peu dans les échanges internationaux.

24. Les politiques d'ajustement structurel ont eu des effets néfastes, en ce sens que de larges couches de la population des pays en développement ont été réduites à une pauvreté abjecte. En Amérique latine, la faiblesse de la croissance est allée de pair avec une aggravation des inégalités et une baisse des niveaux de vie.

25. On trouve dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, dans la Stratégie internationale de développement et dans Action 21 tous les mécanismes d'intention nécessaires pour supprimer la pauvreté, la maladie, l'ignorance et la souffrance. L'Organisation des Nations Unies a un rôle fondamental à jouer dans ce domaine. En conséquence, lorsqu'on examinera comment sont tenus les engagements pris au titre des principaux instruments internationaux de développement économique, il faudra porter une attention spéciale aux mesures pratiques de suivi prises par l'Organisation des Nations Unies sur le plan des programmes et des ressources. Il importe par ailleurs que soient maintenues les priorités convenues par les Etats Membres pour atteindre ces buts et objectifs. Si la paix est importante pour le développement, le développement est tout aussi important pour la paix. Un développement équitable dans lequel la priorité est donnée à la satisfaction des

(M. Pedroso, Cuba)

besoins des populations marginalisées des pays en développement contribuerait à assurer la paix et la stabilité.

26. Pour conclure, la délégation cubaine souscrit à la déclaration faite par le représentant de la Colombie au nom du Groupe des 77.

27. M. DEBABECHE (Algérie) dit que sa délégation adhère pleinement à la déclaration faite par le représentant de la Colombie au nom du Groupe des 77. Les modestes progrès réalisés dans l'application de la Déclaration sur la coopération économique internationale et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement sont loin d'atteindre les objectifs fixés par la communauté internationale. Les pays en développement se sont acquittés de leurs obligations, car ils ont entrepris des réformes économiques et financières audacieuses axées sur l'ouverture des marchés et le secteur privé, la libéralisation de leurs systèmes d'échanges et la stabilisation de leurs politiques financières et budgétaires, dont les coûts sociaux ont été considérables pour leur population.

28. L'une des prémisses de la Déclaration sur la coopération économique internationale et de la Stratégie internationale du développement était que les réformes intérieures, qui relèvent de la responsabilité des pays en développement, seraient appuyées par l'instauration d'un environnement économique international propice au développement et à la croissance et favorable à leurs politiques de stabilisation et d'ajustement. Mais la relance de la croissance dans les pays industrialisés, qui aurait dû à son tour stimuler les économies des pays en développement, ne s'est pas produite et il est plus que vraisemblable que, dans un avenir immédiat, les gouvernements de ces pays se préoccuperont davantage de résoudre leurs propres problèmes que ceux des pays en développement. Le ralentissement du commerce international a renforcé la tendance des pays industrialisés à recourir à des mesures protectionnistes, ce qui rend l'accès à leurs marchés encore plus difficile pour les pays en développement. Les négociations d'Uruguay sont dans l'impasse, preuve évidente que l'on attache peu d'importance aux problèmes des pays du tiers monde et à leur souhait de voir instauré un système d'échanges ouvert, transparent et non discriminatoire.

29. Bien que tout le monde reconnaisse que sans un niveau de financement suffisant, il ne peut y avoir de développement durable, la plupart des pays en développement ont continué à se heurter aux mêmes difficultés lorsqu'ils ont cherché à obtenir les concours financiers requis et l'aide publique au développement, tant bilatérale que multilatérale, a baissé. Les difficultés rencontrées à l'occasion de la dixième reconstitution des fonds de l'Association internationale de développement (IDA) et la révision en baisse de l'ensemble des engagements pris en faveur des activités opérationnelles du système des Nations Unies témoignent d'un manque d'intérêt général.

30. Les pays développés et les pays en développement doivent mettre en oeuvre une politique de coopération fondée sur la réciprocité des intérêts, la communauté des avantages et l'interdépendance croissante. Des prix équitables pour les matières premières, un système d'échanges international fondé sur la libre concurrence et la transparence et un apport accru de ressources et d'investissements sont indispensables si l'on veut aboutir à des solutions rapides.

31. M. KALANTARI (République islamique d'Iran) dit qu'aucune tentative sérieuse n'a encore été faite pour atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration sur la coopération économique internationale et dans la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. De nombreux pays en développement sont dans l'impossibilité de parvenir à une solution durable du problème de leur endettement extérieur et, de ce fait, leur capacité d'accélérer la croissance et de supprimer la pauvreté est fortement diminuée. Les solutions de nombreux problèmes critiques des pays en développement reposent sur l'instauration d'un système d'échanges international ouvert et juste mais il est paradoxal de constater que ceux qui préconisent pour le Sud une économie fondée sur le marché ne retiennent pas la même solution au niveau international. Les incertitudes persistantes de l'économie mondiale ont aggravé la situation. Toutefois, dans un monde de plus en plus interdépendant, la croissance et le développement économiques à long terme des pays du Nord ne pourront pas se réaliser sans la participation du Sud. Si l'on veut que la période de l'après-guerre froide soit celle de la paix internationale et de la coopération économique, il faut aborder également les problèmes économiques du Sud et oeuvrer en faveur d'un partenariat mondial.

32. Dans un premier temps, les pays devront cesser de penser à leurs propres intérêts, comme si les intérêts des pays en développement allaient à l'encontre de ceux des pays développés, et penser plutôt en termes de partenariat. Les éléments fondamentaux d'une coopération internationale en vue d'un partenariat économique mondial entre le Nord et le Sud sont énoncés dans la Stratégie internationale du développement et dans la Déclaration sur la coopération économique internationale. Le système des Nations Unies est particulièrement bien placé pour faciliter l'application des recommandations qui y sont énoncées.

La séance est levée à 16 h 45.